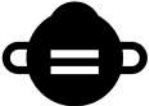


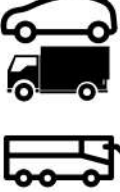









## MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE POUR LES EXAMENS EN CIRCULATION

	<p>– Port obligatoire d'un masque a minima de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 pour tous les occupants du véhicule (principe de protection croisée). Masque chirurgical recommandé (port plus confortable)</p>
<p>Si distance &lt; 1 m</p> 	<p>– Port obligatoire d'une visière de protection (en supplément du masque) pour l'inspecteur et l'accompagnateur si la distance entre les occupants du véhicule est inférieure à un mètre.</p> <p>Exceptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– si le véhicule est équipé d'une paroi de séparation entre l'inspecteur et le candidat, le port de la visière n'est pas obligatoire pour l'inspecteur.</li> <li>– si le véhicule est équipé d'une paroi de séparation entre les parties avant et arrière de l'habitacle, le port de la visière n'est pas obligatoire pour l'accompagnateur.</li> <li>– si le véhicule est équipé d'une paroi de séparation entre l'inspecteur et le candidat, et entre les parties avant et arrière de l'habitacle, le port de la visière n'est obligatoire ni pour l'inspecteur, ni pour l'accompagnateur.</li> </ul>
	<p>– Climatisation et ventilation coupées et véhicule aéré pendant l'examen.</p>
	<p>– Véhicules relevant des catégories B, BE, C1, C, C1E et CE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– si distance entre occupants &lt; 1 m : 1 personne max sur les places arrières</li> <li>– si distance entre occupants &gt; 1 m : 2 personnes max sur les places arrières</li> </ul> <p>– Véhicules relevant des catégories D1 et D : 5 personnes max avec installation respectant distance &gt; 1 m</p>
	<p>– Housse de protection obligatoire sur les sièges.</p>
	<p>– Nettoyage, aération et désinfection du véhicule avant les examens.</p> <p>– Désinfection par l'accompagnateur à l'aide de produits ou de lingettes désinfectants du volant, du tableau de bord, du levier de vitesse et des commodos entre chaque candidat.</p>
	<p>– L'inspecteur, ne manipule pas la pièce d'identité : Elle est tenue en main et présentée par le candidat. Dans le cas où le candidat porte un masque, il le retire en respectant les règles liées à la manipulation des masques le temps de la vérification de son identité. – Suppression de la manipulation des bordereaux (à l'initiative des BER)</p>
	<p>– Discours de départ raccourci (B) et collectif (toutes catégories).</p>
	<p>– Si toutes les conditions sanitaires précitées ne peuvent être réunies, ou en cas de doute sur une personne présentant d'éventuels symptômes du covid-19 (toux, état fébrile), l'examen de conduite ne pourra avoir lieu</p>